



**Le vendredi 13 mai 2016, les personnels du SPIP d'Indre et Loire réunis en Assemblée Générale ont décidé de poursuivre le mouvement de protestation nationale portée par l'intersyndicale Collectif CGT Insertion Probation, SNEPAP – FSU et INTERCO- CFDT.**

A l'appel de l'intersyndicale Insertion Probation, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP d'Indre et Loire décident de poursuivre les modalités d'action suivantes :

**Boycott de toutes les réunions institutionnelles : non participation physique aux réunions de service, commissions pluridisciplinaire unique, commissions pluridisciplinaire intégrée, commissions d'application des peines, CLSPD...**

**Boycott du logiciel d'APPI se limitant uniquement à la transmission des rapports aux autorités judiciaires mandantes, refus des autres tâches.**

**Poursuite des sollicitations auprès des parlementaires et de la presse.**

**Envoi quotidien aux autorités nationales de tutelle de l'activité quotidienne du SPIP 37.**

**Rédaction a minima des rapports destinés aux autorités judiciaires compte tenu de la non reconnaissance par notre administration de nos capacités d'analyse et d'évaluation (absence de revalorisation statutaire) et ajout d'un bandeau d'information à la fin de chaque rapport :** Les capacités d'analyse des SPIP n'étant pas reconnues pour justifier une revalorisation statutaire au même titre que les autres personnels de l'Administration Pénitentiaire, les CPIP du SPIP 37 s'en tiendront désormais à la transmission d'éléments uniquement factuels dans leurs compte-rendus aux magistrats.

et d'adopter des modalités supplémentaires en milieu fermé :

**Suspension des entretiens en détention hors obligations légales (arrivants et personnes détenues enrôlées en débat contradictoire et commission d'application des peines), traitement des demandes par courrier pour les autres personnes détenues.**

**Non implication des CPIP du milieu fermé dans les actions collectives à venir.**

**LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE PASSE PAR LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS QUI LES PORTENT !**

Tours, le 13 mai 2016